

Appel à candidatures

Présence artistique au sein du centre hospitalier d'Aire-sur-la-Lys

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture-Santé

Proposition d'une présence artistique lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion de **l'envie** au bénéfice des publics et des professionnels du centre hospitalier d'Aire-sur-la-Lys entre **février et mai 2020**.

Date limite de dépôt de candidatures :

25 novembre 2019

Qu'est-ce qu'une présence artistique ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion).

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes médicales, paramédicales et administratives du centre hospitalier d'Aire-sur-la-Lys, en contact avec les patients et les visiteurs.

La présence artistique :

Pour l'artiste, il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une présence artistique ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la présence artistique s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec les professionnels du centre hospitalier d'Aire-sur-la-Lys.

Prévues en début de présence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein des services, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

La présence artistique repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels de l'établissement de santé.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme régional Culture-Santé, le centre hospitalier d'Aire-sur-la-Lys souhaite expérimenter une présence artistique.

Les enjeux de cette présence artistique sont de :

- confirmer une dynamique culturelle au sein de l'établissement auprès des usagers, des professionnels et du public accueilli ;
- renouveler la place de l'art en milieu hospitalier ;
- sensibiliser au processus de création artistique dans le cadre d'une présence artistique ;
- développer l'imaginaire et la créativité ;
- fédérer les équipes pluridisciplinaires autour d'un projet artistique commun ;
- favoriser les rencontres des différents publics de l'établissement autour d'un projet culturel commun ;
- interroger l'institution sur la place de la culture en milieu hospitalier.

Il est donc recherché, via cette proposition, un **artiste professionnel de tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question de **l'envie**.

Cette thématique a été proposée par les membres du comité de pilotage pour cette présence artistique car reconnue comme peu présente au sein de l'établissement. Elle a pour ambition de valoriser la relation, les échanges, les émotions entre les patients et leurs proches, les professionnels, et les différents publics accueillis. Aujourd'hui, tout est organisé, planifié, coordonné, réglementé, codé pour répondre aux différents besoins des personnes (des besoins primaires aux secondaires). Répondre aux besoins est une obligation, un devoir. Mais quand est-il de la question de l'envie ?

En effet, cette notion n'est pas toujours présente dans la satisfaction des besoins, bien que fondamentale dans l'épanouissement des personnes. Généralement l'envie désigne un désir dont on ne connaît pas toujours l'origine. *Comment peut-on alors exprimer ou recenser les envies qui, contrairement aux besoins, peuvent être illimitées ? Comment savoir susciter ou donner l'envie ? Comment ne pas perdre l'envie ?*

Pour tenter de répondre à ces questions, il est demandé à l'artiste d'aborder avec les différents publics qui composent l'établissement la notion de l'envie sous différentes formes et supports. *Comment matérialiser l'envie ? Quel est aujourd'hui notre rapport avec l'envie ? D'où vient l'envie de créer pour l'artiste ?*

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de **six semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **février et mai 2020**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés:

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette présence artistique (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **7 500€**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est obligatoirement détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose de préférence d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par le centre hospitalier d'Aire-sur-la-Lys sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation du centre hospitalier d'Aire-sur-la-Lys

Situé entre Béthune et Saint-Omer au cœur d'une ville de 10 000 habitants au bord de la Lys, l'établissement offre une capacité d'accueil de 310 lits. La direction commune du centre hospitalier d'Aire-sur-la-Lys et de la Région de Saint-Omer est assurée par Monsieur Philippe Merlaud.

Depuis 2009, l'établissement s'engage à développer et diffuser des actions culturelles au profit des différents publics : patients, familles et visiteurs, personnel hospitalier, par l'intermédiaire du dispositif Culture-Santé. L'accès à la culture est une des orientations choisies par le centre hospitalier et correspond à la volonté d'ouvrir l'établissement sur l'extérieur. La dynamique culturelle se développe continuellement et se renouvelle grâce à différents thèmes ou disciplines artistiques abordées.

Une fiche de présentation détaillée des services est fournie en **annexe**.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 25 novembre :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 5 Mo) à l'adresse suivante : benoit.hanon@ch-airelys.fr et ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : PA CH Aire-sur-la-Lys / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 20 décembre 2019.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- M. Vanbesien Christophe, directeur délégué du centre hospitalier d'Aire-sur-la-Lys ;
- M. Brassart Pascal, cadre supérieur de santé ;
- M. Hanon Benoît, coordonnateur de service et référent culture ;
- *En qualité de membres invités : Mme Gouelleu Claire et Mme Ardouin Audrey, chargées de mission Culture-Santé DRAC/ARS.*

Coordinateur général

- M. Hanon Benoît, coordonnateur de service et référent culture.

Présentation des services

Service de médecine

20 lits

Le service de médecine a pour objet de prévenir ou de réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques ou sociales des déficiences et des limitations de capacité des patients et de promouvoir leur réadaptation et leur réinsertion.

Ce service prévoit l'intervention de 4 médecins généralistes libéraux autorisés. Le médecin coordonnateur du service est le docteur BERNARD.

L'établissement a signé une convention de partenariat avec :

- Le centre hospitalier de la Région de Saint Omer dans le cadre de la filière gériatrique
- Les services d'aide et de soins à domicile
- L'équipe mobile de soins palliatifs Amélie Loutre
- L'association ASPAISE (Association de Soins Palliatifs et Accompagnement Individuel aux Souffrants et leur Entourage)

La prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire : médecins, infirmière coordinatrice, infirmières, aides-soignantes, agents de service hospitalier, secrétariat médical, diététicienne, kinésithérapeutes, etc.

Des consultations avancées sont proposées en alcoologie et en endocrinologie et assurées par des praticiens du Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer.

Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

240 lits répartis sur deux sites pour personnes valides et semi-valides

- La résidence du Fort Gassion : 80 lits
- La résidence de la Lys : 80 lits
- La résidence des Bateliers : 80 lits

Après une visite de préadmission avec le médecin coordonnateur Dr VERBECQ, l'admission se fait soit par entrée directe du domicile, par transfert d'un autre service ou d'un autre établissement.

Le libre choix du praticien est possible sous réserve que ce dernier ait signé le contrat avec l'établissement.

La prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire : médecins, cadres de santé, infirmières, aides-soignantes, agents de service hospitalier, secrétariat médical, diététicienne, psychologue, kinésithérapeutes, équipe d'animation, pédicure, coiffeuse, etc.

Afin d'assurer la meilleure prise en charge possible, des conventions ont été signées entre les services et différents établissements tels que :

- l'UMG (Unité mobile de gériatrie) du CH de la Région de Saint Omer,
- EPSM (Etablissement Public de Santé Mentale) de Saint Venant
- l'association « les blouses roses »

La résidence de la Lys dispose d'une Unité de Vie pour Personnes Handicapées Agées (UVPHA) de 20 lits. L'UVPHA est une structure accueillant des personnes de plus de 60ans reconnues en situation de handicap par la MDPH.

La résidence du Fort Gassion dispose d'une Unité de Vie pour Alzheimer (UVA) de 15 lits, une Unité d'Hébergement Renforcé (UHR) de 15 lits et un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places.

Foyer de Vie

50 lits pour des personnes en situation de handicap mental ou psychique

Les personnes susceptibles d'être accueillies au foyer de vie ont entre 20 et 60 ans. Elles doivent bénéficier d'une autonomie suffisante pour participer à des activités quotidiennes : activités ludiques, éducatives ainsi qu'une capacité à participer à une animation sociale.

L'admission au foyer de vie a lieu après l'accord CDAPH (Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) et une visite de préadmission.

La prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire : médecins, infirmière coordinatrice, aides-soignantes, agents de service hospitalier, secrétariat médical, diététicienne, psychologue, kinésithérapeutes, équipe d'animation, pédicure, coiffeuse, etc.

Afin de garantir une qualité de prise en charge, un partenariat est assuré entre le foyer de vie et l'EPSM (Etablissement Public de Santé Mentale) de Saint-Venant.